

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

SYPHAX AIRLINES

Siège social : Aéroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

Les actionnaires de la société SYPHAX AIRLINES sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Samedi 28 juin 2014 à 10 heures**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivants :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2013 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2013 ;
3. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2013 ;
4. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Quitus à donner aux Administrateurs ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2013 ;
8. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration ;
9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ; et
10. Nomination d'un Co-commissaire aux comptes.

PROJET DE RESOLUTIONS

SYPHAX AIRLINES

Siège social : Aéroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

Projet de résolutions de la société SYPHAX AIRLINES à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 juin 2014.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013 enregistrant un déficit net de 11 646 226,183 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième résolution

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les billets de trésorerie émis par la société SYPHAX AIRLINES et souscrits par la société TELNET HOLDING ainsi que les opérations et conventions signalées dans ledit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du déficit de l'exercice 2013 s'élevant à 11 646 226,183 dinars comme suit :

Amortissements différés.....	3 232 936,434
Résultats reportés à nouveau (débiteur).....	8 413 289,749

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer des jetons de présence aux membres actuels du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième résolution

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de cinq membres du conseil d'administration après la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statue sur les états financiers de l'exercice 2013, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat de Messieurs Mohamed FRIKHA, Tahar MARRAKCHI, Mohamed GHELALA, Lotfi ZGHAL et la société FRIKHA et Cie pour une durée de trois exercices soit 2014, 2015 et 2016.

Le mandat des administrateurs qui viennent d'être renouvelé expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Les administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur mandat et qu'ils ne sont pas frappés d'aucune incompatibilité l'interdisant l'exercice de leur mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième résolution

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat du commissaire aux comptes après la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statue sur les états financiers de l'exercice 2013, l'Assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat de Mr. Mahmoud TRIKI en sa qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième résolution

Conformément aux dispositions réglementaires, l'Assemblée générale ordinaire décide de nommer Monsieur Walid BOUCHOUCHA, expert-comptable et membre de l'ordre des experts comptables de la Tunisie, en tant que Co-commissaire aux comptes pour une durée de trois exercices soit 2014, 2015 et 2016. Son mandat expirera à nouveau à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Neuvième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Président Directeur Général ou à toute personne qu'il désignera pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....